



Logement PMR (handicapés)

Par **Eozen**, le **21/06/2015** à **11:10**

Bonjour,

J'ai acheté un logement PMR dans une résidence de tourisme. Comme je ne suis pas PMR bien que handicapé avec carte de priorité, je prétends en disposer comme bon me semble. Or, la copropriété me le conteste au motif qu'elle doit avoir son taux de logement PMR. Mais dans la mesure où aucun PMR n'y habite je ne comprends pas à quoi servirait cette loi stupide !.

En fait, comme l'accès n'est pas clôturé, mes voisins ont pris l'habitude de se garer sur ma terrasse alors que la zone est piétonne, y compris pour moi, sauf pour les PMR de mon logement. Bien évidemment je voudrais moi aussi clôturer ma propriété extérieure comme mes voisins qui en plus clôture de plus en plus l'espace collectif à des fins privées
merci d'avance .